Bien gérer son budget

Pour éviter le surendettement





Lister et classer ses dépenses



dépenses fixes ou préengagées

Dépenses réalisées dans le cadre d'un contrat difficilement renégociable à court terme. Ces dépenses doivent être réglées au risque de payer des pénalités ou de rompre le contrat.



dépenses courantes ou réductibles

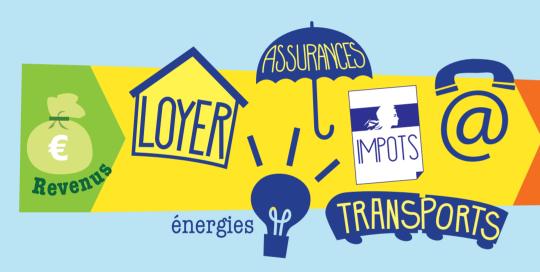
Charges de la vie de tous les jours. Ces dépenses sont indispensables, il est donc difficile de les réduire de manière trop sévère. Mais quelques économies sont réalisables si le budget l'exige.



dépenses occasionnelles ou reportables

Dépenses irrégulières et de montants variables. Elles peuvent souvent être réduites et/ou reportées dans le temps (loisirs, voyages) mais nécessitent également d'être prévues à l'avance.





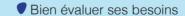


Revoir ses abonnements et assurances chaque année



Respecter les délais de résiliation





Profiter des promotions, des soldes, des commerces hard discount, des vides greniers



Vérifier le prix au litre/au kilo des articles achetés



Gare aux achats coup de cœur

Penser à économiser pour les besoins futurs



Les dépenses imprévues peuvent vite déséquilibrer votre budget.







Lire un relevé de compte

Le relevé de compte retrace toutes les opérations passées au débit et au crédit du compte au cours du mois. Il indique la nature, le montant et les dates de chacune des opérations.

Banque lafinancepourtous

Agence Bourges Monnaie : 099999 1 rue de la Banque

100210 Cassette

RELEVÉ DE COMPTE

du 1er au 28 février XXXX

Mme Karine Plume 1 rue des Cigales 100210 Cassette

N° de compte XXXXXXXXXXXXX

Total des frais du mois de février : 22,83 €

Monnaie du compte : euros

Date	Opérations	Débit	Crédit
	Solde précédent au 31 janvier XXXX		22,15
01/02	Virement salaire		1 240,00
02/02	Virement loyer	520,00	
03/02	Débit Carte n°xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	312,00	
04/02	Virement CPAM		12,47
05/02	Virement APL		65,00
07/02	Débit Carte n°xxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxxx	110,00	
08/02▶	· Cotisation mensuelle carte bancaire	3,30	
09/02	Chèque n° xxxxx98	120,00	
09/02	Retrait espèces DAB	60,00	
15/02	Chèque n° xxxxx99	55,00	
16/02	Prélèvement supercrédit	80,00	
17/02	Chèque n° xxxx100	120,00	
20/02	Débit Carte n°xxxxxxxxxxxxxxxx	163,25	
21/02		25,50	
24/02	Prélèvement Opérateur téléphonique	30,00	
25/02▶		6,53	
	Frais irrégularités et incidents de janvier	13,00	
	Total des opérations	1 618,58	1 339,62

Total des opérations 1 618,58 1 339,62

Solde au 28 février XXXX

- 278,96

i Vos irrégularités et incidents de février	Opérations	Montant
Commissions d'intervention - Du 23/02 au 28/02	3	19,50
Frais de rejet de chèque pour défaut de provision	1	28,00
Frais de lettre d'information préalable pour chèque sans prov	ision 1	3,00
	Total	50,50

Ce montant sera prélevé sur votre compte le 31/03

Total mensuel

des frais bancaires
Carte bancaire, agios... C'est ce
que vous a coûté votre compte.



Les sommes retirées (retraits d'espèces, prélèvements, virements, factures cartes bancaires...).



Les sommes qui arrivent (virements de salaires, prestations sociales...).

Solde

C'est le résultat du solde de départ

- + la somme des crédits
- la somme des débits.

Ce montant peut être positif (créditeur) ou négatif (débiteur).

Difficultés financières



Si vous rencontrez des difficultés financières, n'attendez pas pour en parler et vous faire aider.

Le conseiller bancaire

→ Pour faire un point et écouter les solutions qu'il propose.

Les services sociaux et les associations

→ Pour évaluer si toutes les aides et prestations possibles ont été envisagées et sollicitées.

Les créanciers (EDF, Téléphone, Trésor Public...)

→ Pour mettre en place les procédures prévues pour aider les personnes en difficultés financières passagères.

Le juge du Tribunal d'Instance

→ Pour demander des délais de paiement de dettes passagères importantes.

www.lafinancepourtous.com

→ Utilisez notre calculateur de budget ou poseznous directement vos questions sur notre espace dédié.



Endettement

Vous êtes très endetté, vous ne pouvez plus payer vos factures ?



Vous pouvez déposer un dossier de surendettement.

- → Le dossier est disponible auprès de la Banque de France ou sur son site internet.
 - → Le dépôt du dossier entraine votre inscription au fichier national des incidents de remboursement des crédits aux particuliers (FICP).
- → Si votre dossier est considéré comme recevable, la commission en informe vos créanciers et votre banque. A partir de cette date et jusqu'à la mise en place d'une solution adaptée, vous n'avez plus à rembourser les crédits ou les arriérés. Vous restez cependant redevable de votre loyer, de vos impôts et de vos factures à venir.
 - → La commission cherche en priorité des solutions négociées entre vous et vos créanciers (« plan conventionnel de redressement »). En cas d'échec, elle vous imposera des mesures ainsi qu'à vos créanciers avec l'accord d'un juge.

Plus d'information : www.banque-france.fr

Banque



- → Suivre son compte
- → Changer de type de carte de paiement si nécessaire (carte à autorisation systématique par exemple)
- → Ouvrir les courriers de la banque
- → Appeler son banquier en cas de difficulté

Budget

- → Recenser les revenus et les dépenses et calculer le reste à vivre
- → Garder ses justificatifs de revenus et de dépenses
- → Fixer les dates de prélèvement en fonction des dates de versement des revenus





anvier 2017